



DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Sports – études – formation

Demande de mesures particulières

Sports – études – formation (SEF)

Indications générales

- La demande de mesures particulières est faite par les parents ou le représentant légal de l'élève, au moyen du présent formulaire ; **elle est adressée, avec ses annexes, à la direction de l'établissement scolaire.**
- La demande est valable pour une année scolaire ; elle peut être renouvelée d'année en année.
- Toutes les rubriques du formulaire doivent être complétées.
- Les renseignements concernant le sport peuvent être obtenus auprès du Service de l'éducation physique et du sport, Ch. de Maillefer 35, 1014 Lausanne, tél. 021/316 39 34, info.seps@vd.ch, www.vd.ch/seps

Indications complémentaires relatives au questionnaire

- Pt 2.1 Joindre, le cas échéant, l'horaire d'entraînement établi par le club ou la fédération.
- Pt 2.2 Mentionner la ou les personnes qui s'occupent personnellement de l'élève (ne pas signaler simplement la/le président-e du club ou la/le responsable de la commission technique).
- Pt 2.3 Joindre, le cas échéant, le programme des compétitions.
- Pt 2.4 Le niveau sportif doit être attesté par le club : joindre la liste des résultats obtenus. Le préavis de la fédération nationale peut être requis.

Informations complémentaires à l'intention des parents ou du représentant légal (voir aussi www.vd.ch/seps)

Responsabilités

- Les élèves bénéficiant de mesures particulières doivent s'en montrer dignes également dans leur engagement scolaire ou professionnel. Ils assument, avec leurs parents ou leur représentant légal, les résultats scolaires ou professionnels.
- L'institution scolaire s'efforce d'alléger le poids que représente la poursuite simultanée de deux « carrières » ; elle est attentive à l'éclosion de talents particuliers, mais est tenue de se concentrer avant tout sur la formation scolaire ou professionnelle des jeunes.
- Il incombe aux parents ou au représentant légal de se préoccuper de la santé, des contrôles médicaux et de l'hygiène de vie de leur enfant, et de veiller notamment à créer les contacts nécessaires entre les différents partenaires formant l'encadrement de celui-ci.
- Les partenaires sportifs doivent également assumer leur part de responsabilité dans l'encadrement du jeune.

La/le soussigné-e atteste avoir pris connaissance des informations qui précèdent, notamment du chapitre précisant les responsabilités.

Lieu et date :

Signature des parents ou du représentant légal :

.....

DEMANDE DE MESURES PARTICULIÈRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 20.. / 20..

à compléter par les parents ou le représentant légal

1. **Elève**

- 1.1 Nom et prénom : Date de naissance :
- 1.2 Parents ou représentant légal :
- 1.3 Adresse : Localité :
- 1.4 Etablissement scolaire : Classe :
- 1.5 Médecin qui suit la/le sportive/*sportif (nom et adresse) :
.....

2. **Sport pratiqué** : Club :

2.1 Horaire des entraînements : temps effectif, (sans les déplacements)

de	à	lieu	durée du trajet *	de	à	lieu	durée du trajet *
lu :	ve :
ma :	sa :
me :	di :
je :	*Durée du trajet aller et retour en minutes			

2.2 Personne(s) responsable(s) de l'entraînement sportif (nom(s), adresse(s), tél.) :

.....
.....

2.3 Fréquence annuelle des compétitions :

2.4 Niveau atteint/résultats :

3. **Renseignements généraux**

3.1 Objectifs dans le domaine du sport :

.....
.....

3.2 Objectifs dans le domaine scolaire et professionnel :

.....
.....

3.3 Mesures souhaitées : Allègement d'horaire Congés ponctuels

Autre :

Période de l'année scolaire :

4. Annexes : - attestation du club
- tout autre document utile à l'appréciation de la demande

CETTE DEMANDE N'EST VALABLE QUE POUR UNE ANNEE SCOLAIRE

Lieu et date : Signature du représentant légal :

INFORMATIONS

Cf. Conditions d'octroi de mesures particulières - Critères

- | | Oui | Non |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1. L'élève satisfait le critère du niveau sportif (voir « critères sportifs exigés ») | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2. L'élève consacre au moins 10 heures hebdomadaires à sa discipline | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3. L'élève participe à des compétitions de niveau national ou international | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4. L'élève bénéficie du soutien et de l'encadrement de sa fédération sportive | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Commentaires sur la scolarité :

.....
.....
.....

Préavis du Service EPS (s'il a été demandé) :
.....

DÉCISION

L'élève est mis au bénéfice de mesures particulières pour l'année scolaire 20.. – 20.. Oui Non

Mesures particulières décidées :

Nombre de périodes

.....
.....
.....

Lieu et date :

Signature de la directrice / du directeur :

Après décision, prière d'adresser copie des pages 3 et 4 de cette demande SEF à :
DGEO – Direction pédagogique, chemin de Maillefer 35, 1014 Lausanne